

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE
Attijari bank

(Avec possibilité de participation présentielle ou à distance)

Société anonyme au capital de 203.709.985 dinars

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Identifiant Unique /0000121J

En référence aux décrets présidentiels N° 2020-24 du 18/03/2020, et N° 2020-28 du 22/03/2020, au décret gouvernemental N° 2020-156 du 22/03/2020, au communiqué du CMF du 20/02/2020 et à la note de la BCT aux Banques et établissements financiers N 2020-17 du 01/04/2020 .

Dans le cadre de l'appui des efforts de l'Etat dans la lutte contre la Pandémie Covid-19 et en guise d'adhésion de la Banque Attijari de Tunisie au plan national de lutte contre la propagation du virus .

Et compte tenu des circonstances particulières et exceptionnelles liées à la situation sanitaire, la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank invite ses actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, Avec possibilité de participation présentielle au siège social de la banque ou à distance et ce le Vendredi **26/06/2020** à partir de **10H00** du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 2- Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos-le 31/12/2019 ;
- 3- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 et des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 6- Approbation des montants des jetons de présence et rémunération des membres des comités réglementaires ;
- 7- Pouvoirs en vue des formalités.

Pour la sécurité de ses actionnaires, la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank rassure quant à la mise en place des dispositifs préventifs nécessaires, respectera scrupuleusement les consignes de sécurité sanitaire, et les invite à participer à l'Assemblée générale ordinaire en choisissant une des deux options suivantes :

- En présentiel au siège de la banque, Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis
- A distance, qui prendra l'une des formes suivantes:
 1. Vote par mandatement d'un coactionnaire (Le Président du Conseil d'Administration et le représentant des actionnaires minoritaires se feront le plaisir de vous représenter).
 2. Vote par correspondance suivant communiqué du CMF précité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister ou participer à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires chez la Direction Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

Aussi l'assemblée mettra à la disposition de ses actionnaires une plateforme de participation à distance via des moyens de communication audiovisuelle.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via la plateforme électronique dédiée, il est indispensable de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site de la banque sur l'adresse suivante <http://www.attijaribank.com.tn/>

Une fois inscrits, et après avoir accédé à la plateforme l'actionnaire sera capable de :

- consulter les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire et notamment le bulletin spécial de vote* ;
- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée ;
- Interagir avec les autres actionnaires ;
- Poser des questions par message électronique et écouter les réponses ;
- Consulter les documents relatifs à l'Assemblée à travers le lien ;
- Formuler des observations sur les documents mis à sa disposition sur le site.

*le bulletin spécial de vote doit être retourné soit par mail soit par courrier officiel et ce au plus tard un jour avant la date de la tenue de l'Assemblée.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante, parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration